

CHAPITRE 1 : LA NOTION DE GENRE LITTÉRAIRE

1. Définition et délimitation

S'il paraît relativement aisé de distinguer, comme le font les histoires de la littérature ou les anthologies scolaires, le roman de la poésie et du théâtre, il est moins facile de déterminer précisément quels sont les fondements d'une telle distribution, quelle est sa portée, sa signification, quelles en sont les limites. La notion de genre, élément essentiel de la description littéraire, soulève suffisamment de questions théoriques pour que l'on s'efforce, avant de décrire les catégories qu'elle recouvre, de définir son sens, de délimiter son champ opératoire et de faire apparaître ses difficultés.

1.1 Le mot et ses acceptions

Le mot « genre » n'est pas réservé au domaine esthétique et pas davantage à la littérature. Il s'agit d'un terme du lexique qui renvoie, d'une façon générale, à l'idée d'origine, ainsi que l'atteste l'équivalent latin où il est tiré, *genus, generis*. C'est dans ce sens que le mot s'emploie jusqu'à la Renaissance, où il désigne approximativement la race, la souche. C'est aussi cette signification que conserve le terme dans le syntagme moderne « genre humain », expression destinée à recourir « *l'ensemble des hommes considérés indépendamment de toute notion de sexe, de race, de pays* »¹ Cette première définition qui recouvre implicitement l'idée de « groupe d'êtres » a autorisé un glissement sémantique, dans une perspective plus philosophique, vers le sens de regroupement d'individus ou d'objets présentant entre eux des caractères communs. C'est la définition que propose Lalande : « *Deux objets sont dits être du même genre lorsqu'ils ont en commun quelques caractères importants* »².

Deux domaines du savoir vont récupérer ces définitions pour désigner des classifications particulières : la grammaire, où le mot « genre » permet de distinguer les catégories du masculin et du féminin ; la littérature et l'art qui ont eu recours à ce terme pour qualifier des classes, des sujets ou des modes de création. En peinture, par exemple, on séparera le portrait du paysage, la marine de la nature morte ; en architecture, le gothique sera distingué du roman, le baroque du classique ; en matière de cinéma, art pourtant récent, il est traditionnel de différencier les catégories du western, de la comédie musicale, du film d'aventure ou du dessin animé.

La littérature a son tour obéit à la même volonté taxinomique en s'efforçant de classer les œuvres et les sujets en fonction de critères particuliers, qu'ils soient stylistiques, rhétoriques, thématiques ou autres.

¹ Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française

² Vocabulaire technique et critique de la philosophie, art. « Genre », Paris, PUF, 1985

1.2 Le mot « genre » en littérature

On mesure à ce qui précède la difficulté de parvenir à une définition précise du genre en littérature. Le critique allemand Karl Viëtor recommandait, dans les lignes liminaires de l'essai consacré à la question, la plus extrême prudence en matière terminologique : *« dans le débat scientifique qui s'est instauré, au cours de la dernière décennie, sur les rapports des genres littéraires entre eux, le concept de « genre » n'a pas un emploi aussi unifié qu'il le faudrait pour qu'on progresse enfin sur ce terrain difficile. Ainsi, l'on parle de l'épopée, de la poésie lyrique et du drame comme des trois grands genres ; et, en même temps, la nouvelle, la comédie et l'ode sont aussi appelés des genres. Un seul concept doit donc embrasser deux sortes de choses différentes. »*³.

Le premier problème posé, ici, est donc de nature lexicale : que met-on exactement derrière le mot genre ? On se rendra vite compte que cette question banale équivaut à s'interroger sur la nature particulière des diverses productions littéraires, sur l'angle retenu pour mener l'analyse, sur l'acte de lecture, sur la réception réservée à l'œuvre, sur sa « littéarité », bref sur l'essence même de la littérature. Il faudra avancer avec prudence dans un domaine où les mots sont piégés et, comme le disent des spécialistes du langage, *« cesser d'identifier les genres avec les noms des genres »*⁴.

A l'opposé de ce qui se passe pour les autres arts, la littérature semble avoir du mal à s'entendre sur une théorie cohérente des genres fondée sur des définitions rigoureuses et sur des délimitations précises. On peut toujours adapter au cas particulier de la littérature de la définition générale, comme le fait A. Kibedi-Varga : *« le genre est une catégorie qui permet de réunir, selon des critères divers un certain nombre de textes »*⁵. Mais quelles catégories ? Quels critères ? Et combien ? Quels textes ? Et combien ? Ces questions indispensables renvoient inévitablement à notre point de départ, à savoir l'analyse « poétique » de la production littéraire.

Afin d'échapper à la tautologie on pourra s'en tenir à la seule définition acceptable pour l'instant, celle qui, s'appuyant sur une forme, retient l'aspect « structural » de l'œuvre. C'est ce que conseille Riffaterre affirmant que *« le genre est la structure dont les œuvres sont les variantes »*.

Cette « typologie structurale » élémentaire combine implicitement deux approches : une première de nature historique (comment se sont produites et distribuées les œuvres aux diverses époques de la création ?) ; et une seconde de nature théorique (quels caractères discriminants permettent de répartir les œuvres dans les diverses classes ?). Cette perspective double qui reproduit une distinction bien connue des linguistes par

³ Histoire des genres littéraires, dans *Théorie des genres*, Le Seuil, coll. « Points », 1986, pp. 9-10

⁴ O. Ducrot, T. Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Le seuil, coll. « Points », 1972, p. 193.

⁵ *Dictionnaire des littératures de langue française*, art. « Genres littéraires », sous la direction de J.-P. de Beaumarchais, D. Couty, A. Rey, Bordas, 1978.

exemple, celle de la diachronie et de la synchronie, délimitera notre parcours vers l'élucidation des genres littéraires.

Ainsi, nous arrivons à la conclusion qu'un genre littéraire est un ensemble de caractéristiques de fond et de forme qui assurent, à une production textuelle, un certain type de décodage, une lecture intelligible. Les genres se redéfinissent constamment d'après la production d'une époque, suivant les œuvres considérées comme typiques. Ils font le lien entre la diversité des procédés possibles et les effets recherchés dans les circonstances. Il existe beaucoup de genres littéraires comme : l'épopée, la poésie lyrique, la tragédie, la comédie, l'histoire, l'art oratoire, la philosophie, la fable, le roman, l'essai, les fabliaux, etc.

2. Le XXème siècle : Eclatement des genres ?

Cependant, la question des genres englobe un grand nombre de problèmes que pose et se pose la littérature du XXe siècle. Les spécialistes hésitent entre l'éclatement et l'effacement des genres. Cette terminologie présente l'avantage de mettre en lumière l'explosion positive, l'émergence, la floraison de combinaisons inédites qui favorise la créativité au-delà des limites génériques. Ils mettent ainsi l'accent sur une dynamique plus que sur un résultat.

Pour explorer l'horizon général par rapport auquel la question de l'éclatement des genres peut prendre sens, on se limitera à quelques axes importants comme l'a souligné Yves STALLONI dans l'ouvrage « Les genres littéraires » Editions Armand COLIN. 2005. PP.102-123.

Parler aujourd'hui des genres, il est difficile d'avancer en terrain sûr. L'itinéraire est sans doute balisé par des stations repérables (théâtre, roman, poésie) mais des bifurcations (divisions des voies en deux) subtiles nous ont souvent détournés du but au moment où l'on croyait l'atteindre. D'imprévisibles voies de traverses, impasses séduisantes, chemins tortueux, attirent le pas vers les délices ou les douleurs de l'égarément.

S'il paraît si délicat de se tracer un chemin dans ce territoire labyrinthique, c'est que le genre, par sa nature, contient sa propre condamnation. L'élaboration théorique, telle qu'elle a pris forme depuis Aristote, présente à la fois le bénéfice d'une codification régulatrice et la gêne d'une prescription stérilisante. Nous signalons qu'en dépit de la mise en ordre des productions littéraires par les théoriciens, les créateurs ont souvent opposé un refus hautain né du sentiment que l'œuvre est toujours originale et qu'on ne légifère pas en matière de génie.

Avec l'école romantique, au début du XIXe siècle la majorité des chefs d'œuvre qui rompaient avec la tradition, bousculent les catégories, refusent les normes, finissent par s'installer sur la ligne de faîte (le sommet) de l'originalité.

Le Surréalisme ou le Nouveau Roman (pour ne citer que deux mouvements marquant le XXe siècle) n'ont pas manqué de dresser des réquisitoires impitoyables contre les

conventions littéraires, de lancer des appels à la rébellion et de nous rappeler les droits à la liberté en matière de création littéraire. Entré dans « l'ère de soupçon » (Nathalie Sarraute), l'écrivain moderne ne pouvait se contenter de répéter ses devanciers mais devait inventer des formes nouvelles.